Mairie de Thuir

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SERVICE URBANISME
04 68 84 67 67
direction.urbanisme@thuir.fr

Projet de Zone d'Aménagement Concertée des Espassoles

Bilan de la participation du public
par voie électronique 07/12/2023 au 05/01/2024 inclus

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Sommaire

I - Objet et déroulement de la participation du public

A - Présentation du projet

B - Déroulement de la participation du public

II - Synthèse de la consultation et éléments pris en compte

III - Conclusions de la commune sur cette participation

IV - Annexes

annexe 1- Arrêté de mise à disposition du dossier
annexe 2- parution Midi Libre et l'Indépendant du 21 novembre 2023
annexe 3- détail de la page internet dédiée
annexe 4- observation N°1

I - Objet et déroulement de la participation du public

A- Présentation du projet :

Le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Espassoles d'une superficie de 13,4 ha fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet porte sur l'aménagement du secteur des Espassoles, la requalification de la RD612a en boulevard urbain et sur la réalisation de 28 000m² de surface de plancher à vocation principale d'habitat en 3 tranches prévisionnelles.

Le projet concerne les parcelles cadastrées section : AI 5, AI 6, AI 107, AI 108, AI 109, AI 110, AI 111, AI 112, AI 114, AI 116, AI 117, AI 138, AI 140, AI 141, AI 142, AI 147, AI 150, AI 172, AI 179, AI 180, AI 181, AI 186, AI 245, AI 247, AI 270, AI 272, AI 340, AI 342, AI 344, AI 346, AI 348, AI 350, AI 389, AI 390, AI 393, AI 405, AI 406, AI 407, AI 408.

Lieu-dit les « Espassoles », commune de Thuir.

B- Déroulement de la participation du public :

La mise à disposition a été organisée par arrêté en date du 16 novembre 2023 *(annexe 1)*
L'arrêté a été transmis au Préfet et affiché en mairie 15 jours avant et pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique.

Une parution a été faite dans deux journaux locaux : Midi Libre et l'Indépendant, le 21 novembre 2023, *(annexe 2)*.

La mise à disposition du dossier s'est déroulée du : 07/12/2023 au 05/01/2024 inclus.

Le dossier a été mis en ligne sur le site internet de la commune de THUIR, à la rubrique urbanisme, selon le lien suivant : https://www.thuir.fr/

Liste des documents mis à la disposition du public par voie électronique : *(annexe 3)*

- Arrêté n°360/2023 portant organisation de la participation du public par voie électronique
- Note du contexte réglementaire de la participation du public par voie électronique et autres autorisations nécessaires.
- Avis MRAe
- Mémoire en réponse à l'avis MRAe
- Dossier de réalisation
- Etude d'impact sur l'environnement
- Résumé non technique de l'étude d'impact
- Etude du potentiel de développement des énergies renouvelables

Il a été possible de demander une consultation sur papier en Mairie des documents mis en ligne et de consigner des remarques ou des questions sur le projet par :

- voie électronique : direction.urbanisme@thuir.fr

- voie postale à l'adresse : MAIRIE DE THUIR, 30 Boulevard Léon Jean Grégory, 66300 THUIR

II- Synthèse de la participation du public et éléments pris en compte

Aucune remarque adressée par courrier postal n'a été recensée.

Un mail contenant un courrier a été reçu (*annexe 4*). Le courrier mentionne le fait que cet aménagement soit proche des réserves écologiques, et qu'il s'agisse d'une urbanisation à outrance.

La problématique soulevée par la présence de réserves écologiques a été prise en compte dans ce dossier avec le respect de la zone humide et une implantation des constructions en dehors de ce périmètre. Tout comme la problématique des accès avec un traitement du boulevard urbain qui sera mis en avant.

Dans le cadre de son rôle de centralité au sein des Aspres, l'urbanisation de la Commune est dense et s'inscrit dans la démarche de reconnaissance de Thuir comme bourg-centre.

Au regard de ces éléments, la commune a examiné l'ensemble des remarques.

La Commune a souhaité une reformulation quant à la destination du macrolot 1. Ainsi, des adaptations seront réalisées :

- Page 20 :

Rédaction actuelle :

Un établissement hôtellerie /restauration pourrait compléter la vitrine de cette entrée de ville et des prescriptions environnementales pourrait y être développés.

Rédaction proposée :

« Un établissement d'hôtellerie /restauration **ou de type résidence de tourisme (type appart 'hôtel) complétera** la vitrine de cette entrée de ville et des prescriptions environnementales pourrait y être développés. »

- Page 49 :

Rédaction actuelle :

Dans le cadre du présent dossier de réalisation, la zone d'aménagement concerté est composée de macrolots constructibles destinés à des logements. Le macrolot 1 pourra éventuellement accueillir un établissement d'hôtellerie/restauration.

Rédaction proposée :

« Le macrolot 1 **accueillera** un établissement d'hôtellerie/restauration **ou de type résidence de tourisme (type appart 'hôtel)**. »

Enfin, la typologie des constructions le long du futur boulevard sera un mélange de maisons avec façades maîtrisées et du collectif.

- Image du dossier à supprimer

- Image de remplacement

III - Conclusions de la commune sur cette participation

La participation du public s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les observations du public ne nécessitent pas d'adaptation du projet. Les observations de la Commune seront prises en compte préalablement à la validation du dossier de réalisation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, le bilan sera rendu public par voie électronique et restera en ligne pendant une durée de 3 mois.

Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique, les décisions pouvant être adoptées sont la validation du dossier de réalisation.

L'autorité compétente pour statuer est Monsieur le Maire de THUIR ou toute autre personne ayant délégation.

En application des dispositions de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les motifs de la décision prise sont exposés dans un document séparé intitulé « Projet de ZAC des Espassoles - Motifs de la décision prise ».

La synthèse des observations ainsi que, les motifs de la décision sont rendus publics, par voie électronique à la même adresse pendant une durée minimale de trois mois.

IV – Annexes

annexe 1- arrêté de mise à disposition du dossier

annexe 2- parution Midi Libre et l'Indépendant du 21 novembre 2023

annexe 3- détail de la page internet dédiée

annexe 4- observation n°1

Annexe 1

Mairie de Thuir

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CD/RO

ARRETE N°360/2023
Arrêté portant organisation et ouverture de la participation du public par voie électronique du projet soumis à autorisation environnementale de la Zone d'Aménagement Concertée des Espassoles

Le Maire de THUIR,

Vu Code de l'Environnement, notamment ses articles L.123-19 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R,421-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15/07/2010, modifié le 27/07/2011, le 14/12/2011, 26/09/2012, 25/05/2016, 16/12/2020 et le 28/09/2023
Considérant que le projet de Zone d'Aménagement Concertée est soumis à évaluation environnementale,
Considérant qu'il convient de mettre en œuvre une procédure de participation du public par voie électronique,

ARRETE

ARTICLE 1. – **La demande d'autorisation porte sur :**
Le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Espassoles d'une superficie de 13,4 ha faisant l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet porte sur l'aménagement du secteur des Espassoles, la requalification de la RD612a en boulevard urbain et sur la réalisation de 28 000m² de surface de plancher à vocation principale d'habitat en 3 tranches prévisionnelles.

Le projet concerne les parcelles cadastrées section : AI 5, AI 6, AI 107, AI 108, AI 109, AI 110, AI 111, AI 112, AI 114, AI 116, AI 117, AI 138, AI 140, AI 141, AI 142, AI 147, AI 150, AI 172, AI 179, AI 180, AI 181, AI 186, AI 245, AI 247, AI 270, AI 272, AI 340, AI 342, AI 344, AI 346, AI 348, AI 350, AI 389, AI 390, AI 393, AI 405, AI 406, AI 407, AI 408.

Lieu-dit les « Espassoles », commune de Thuir.

Le dossier mis à disposition sera composé :

- Dossier de réalisation comprenant l'étude d'impact
- Avis MRAe
- Mémoire en réponse à l'avis MRAe
- Note du contexte réglementaire de la participation du public par voie électronique et autres autorisations nécessaires.

ARTICLE 2. – Coordonnées de l'autorité compétente

L'autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle peuvent être obtenus des renseignements est : la Commune de Thuir.

Des observations ou questions peuvent être adressées ainsi que les demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises à l'adresse :
Mairie de Thuir, 30 boulevard Léon Jean Grégory, 66300 THUIR
Service Urbanisme : 04.68.84.67.67
Messagerie : direction.urbanisme@thuir.fr

ARTICLE 3. – Décision pouvant être adoptée au terme de la participation et autorité compétente pour statuer :

À l'issue de la période de mise à disposition du dossier, le dossier de réalisation de la ZAC des Espassoles pourra être proposé à l'approbation du Conseil Municipal de la Ville de Thuir.

ARTICLE 4. - Durée de mise à disposition du dossier auprès du public et conditions de cette mise à disposition

La mise à disposition du dossier se déroulera du 07 décembre 2023 au 05 janvier 2024.
Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la Commune de Thuir, à la rubrique urbanisme, selon le lien suivant :

https://www.thuir.fr/

Il sera possible de consigner des remarques sur le projet :

- par voie électronique : direction.urbanisme@thuir.fr
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Thuir, 30 boulevard Léon Jean Grégory, 66300 THUIR

Il sera possible de demander par courrier ou message électronique, une consultation sur papier en mairie des documents mis en ligne. Cette demande doit parvenir au plus tard 4 jours avant l'expiration du délai de la consultation en cours.
Une réponse sera envoyée selon le moyen de contact utilisé (courrier, message) au plus tard dans les 3 jours de votre demande en vous précisant la date et le lieu de la mise à disposition des documents pour la consultation.

Au plus tard à la date de la publication de la décision de Monsieur le Maire et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision seront rendus publics, par voie électronique à la même adresse.

ARTICLE 5. – Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté
Le présent arrêté sera public et affiché en Mairie de la commune de Thuir conformément à l'article L.2131-1 du Code général des Collectivités Territoriales.
Il sera fait une mention dans deux journaux locaux.
Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la commune de Thuir, à la rubrique urbanisme, selon le lien suivant :

https://www.thuir.fr/

ARTICLE 6. – Avis de l'autorité environnementale
Le projet est soumis à l'avis de l'autorité environnementale. L'étude d'impact peut être consultée dans les mêmes conditions que le reste du dossier.
L'avis de l'autorité environnementale est consultable en ligne avec le dossier sur le site de la Mairie de Thuir.

ARTICLE 7. – Transmission
Le présent arrêté sera transmis au Préfet et affiché en Mairie au moins 15 jours avant et pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

Fait à Thuir, le 16 novembre 2023
Le Maire,

MAIRIE DE THUIR 66300

René OLIVE

Annexe 2

Midi Libre.fr

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 21/11/2023 à 00h11 dans Midi Libre.fr - 66 (66)
Avec une durée de visibilité de 7 jours
Références : LDDM391350, 167931
Dossier Client : ZAC DES ESPASSOLES

Avis au public

Commune de Thuir

Participation du public par voie électronique

du dossier : Zone d'Aménagement Concertée

des Espassoles

Il sera procédé à une participation du public par voie électronique du projet soumis à évaluation environnementale de la ZAC des Espassoles

du jeudi 7 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024.

Le projet porte sur l'aménagement du secteur des Espassoles, la requalification de la RD612a en boulevard urbain et sur la réalisation de 28 000m² de surface de plancher à vocation principale d'habitat en 3 tranches prévisionnelles.

Le dossier est consultable en mairie, ainsi que sur le site internet de la ville :
https://www.thuir.fr/

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : https://www.midilibre.fr/

Lien vers le certificat de parution

Document généré le 21 novembre 2023

Le Gérant Jean-Benoît BAYLET

L'Agence
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNC L'Agence au capital de 1 000 000 €uros
Rue du Mas de grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex
RCS Montpellier – 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 – TVA intracommunautaire : FR22404010209

BONNES AFFAIRES

ANTIQUAIRE ACHÈTE

FOURRURES | FOULARDS | SAC À MAIN | PHONOGRAPHE
BIJOUX | STYLO | BRIQUET | MONTRES BRACELETS | COUSSETS
| PIÈCES DE MONNAIE | ARGENTERIE |
VIOLONS | ÉTAIN | CUIVRE | ARMES ANCIENNES |
APPAREILS PHOTO | CARTE POSTALE | TIMBRES | LIVRES | JOUETS ANCIENS
MEUBLES | TABLEAUX | MIROIR | PENDULE | TAPIS | IVOIRE
FAÏENCES ET OBJETS D'ASIE | VAISSELLE |
MACHINES À COUDRE | LUSTRES | VINS | CÉRAMIQUE | ART DÉCO DESIGN |
SCULPTURES EN BRONZE | MÉDAILLES ET DÉCORATIONS MILITAIRE |

DÉDINGER JEAN | 06 44 77 13 68
dedingerjf@gmail.com

Antiquaire achète
Manteaux de fourrure, tableaux et meubles anciens, achat d'or, arts asiatiques, sculptures et pendules anciennes, montres et armes anciennes...
06 80 66 30 57 - 04 67 27 81 82
yscula@orange.fr - site : www.antiquites-yves-secula.fr
Mr Yves SECULA

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution
Nous vous délivrons rapidement vos attestations de parution et des exemplaires justificatifs de journaux
LA RAPIDITÉ C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Annonces légales
Vie des sociétés
Ventes aux enchères
SERVICE SPÉCIALISÉ
04 3000 2020

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

Mairie de Thuir

AVIS AU PUBLIC
Commune de Thuir
Participation du public par voie électronique du dossier : Zone d'Aménagement Concertée des Espassoles

Il vous est proposé une participation du public par voie électronique du projet soumis à évaluation environnementale de la ZAC des Espassoles
du jeudi 7 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024.

Les enjeux sur l'aménagement du secteur des Espassoles, la requalification de la RD6113 en boulevard urbain et sur la réalisation de 98 000m² de surface de plancher à vocation principale d'habitat en 3 tranches prévisionnelles.

Le dossier est consultable en mairie, mais aussi sur le site internet de la ville https://www.thuir.fr/.

Crédibilisées par l'environnement rédactionnel du journal...

les pages "Annonces Classées" attirent les lecteurs réguliers mais aussi les lecteurs occasionnels...

VIE DES SOCIÉTÉS

RÉSULTATS FINANCIERS

Bourse

Séance du lundi 20 novembre

lindependant.fr

CAC 40
+0,10 % à 7 246,93 points
+11,04% depuis le 31/12

DOW JONES
+0,24 % à 35 032,47 points
+5,89% depuis le 31/12

AUTRES INDICES

Nom	Dernier	Var	Var %
Euro All Tradable	5 382,01	+0,17	+10,42
Euro Large 50	7 807,79	+0,17	+11,34
Euro Mid & Small	13 021,06	+0,16	-2,57
Euro Tech 200	10 723,09	+0,69	+2,72
SBF 120	5 930,94	+0,17	+10,63

LES ÉCHÉANCES

SRD : 11,52 €/h (1 747,20 €/mois brut pour 35h/semaine)
RSA : 607,75 €/mois
Chômage : 2,205 millions (T3 2023) soit 7,49 % de la population active
Inflation sur un an : +3,88 %
Plafond Sécurité Sociale : 3 666 €/mois
Indice du coût de la construction : 2 133 (T2 2023) : +7,89 %)
Indice de référence des loyers : 141,03 (T3 2023) : +3,64 %)

EURONEXT ET SRD

Nom	Dernier	Var	Var %	Nom	Dernier	Var	Var %	Nom	Dernier	Var	Var %	Nom	Dernier	Var	Var %
Accor	31,82	+1,43	+5,22	Dassault	37,43	-0,13	+10,66	Kering	403,20	-0,22	-15,21	RCS & Romedia	108,60	+0,56	-10,96
AGF	119,00	-0,69	-8,45	Dassault Aviations	186,40	+0,43	+14,59	Klepierre	23,06	+0,13	+2,11	Rexel Ordinaire	22,62	+0,04	-3,08
Airbus Group	130,04	+0,59	+10,24	Dassault Systèmes	42,55	+1,10	+27,02	L'Oreal	421,75	-0,52	+20,43	Sodexo	100,85	-0,46	+12,21
Air France -KLM	12,40	-1,97	+9,74	Derichebourg	4,69	+1,02	+15,58	Lacroix	27,80	+1,10	-21,23	Solvay	164,10	+1,16	+7,38
Air Liquide	170,48	-0,12	+20,75	Edenred	50,52	+1,00	-0,71	Legrand	87,32	-0,07	+16,71	Solutions 30 SE	0,29	-0,55	+24,00
ALD	6,50	+2,77	-19,59	Eiffage	91,34	+0,66	-0,83	LVMH	717,70	+0,86	+3,35	Schaff	104,20	+0,87	+10,21
Alstom	17,37	+0,04	-45,79	Elior Group	2,28	-0,44	-30,91	M6-Métropole TV	12,50	-0,56	-18,57	Seqens Série Group	160,00	-0,93	+32,57
Ipsen	124,00	-0,32	+6,55	Elis	17,43	0,00	+20,12	Mersen	3,61	-0,41	-11,92	SPIE	28,68	-1,04	-3,28
Arkema	55,40	-0,36	+4,53	Engie	15,51	+0,05	+19,56	Mersen	33,85	-0,59	-6,98	Stellantis NV	16,89	+2,33	+42,93
Assystem	37,30	+0,92	-7,11	Eramet	74,10	+2,14	-11,53	Michelin	29,73	-0,27	+14,72	Stmicroelectronics	42,20	+0,98	+27,98
ArcelorMittal SA	22,01	+0,70	-10,44	EssilorLuxottica	175,50	+1,56	+4,36	Nexans	78,82	+0,67	-22,76	Technicolor Creative	21,37	+1,52	+15,47
Axa	32,15	+1,26	-3,01	Eurazeo	59,10	-0,60	+1,92	Nexans	78,75	-0,24	-16,22	Teleperformance	134,70	-0,29	-19,42
Axiema	62,80	-0,43	+10,73	Eurofins	5,59	-1,25	-62,50	Nexity	14,49	-1,35	-44,00	TF1	8,80	-0,94	-2,77
Abc	6,93	+4,34	-22,37	Faurecia Bertrit	31,40	-2,36	-23,26	Orange	11,60	-0,43	+16,32	Thales	138,35	-0,14	+15,42
Axa	28,24	-0,18	+8,75	Fonciere	73,20	-0,42	+5,56	Orpea	8,40	-10,73	-31,57	TotalEnergies	63,60	+1,33	+7,42
Beneteau	11,42	+0,18	-19,24	Fonciere Comm.	4,09	-1,10	-41,18	Pernod Ricard	155,85	-1,02	-9,35	Trigano	133,30	-0,44	-8,16
Bic	61,40	-0,41	-3,99	FDJ	32,33	+0,25	-12,39	Plastic Omnium	11,71	-0,34	-13,77	Unibail Rodamco	58,13	+1,28	+14,98
Bollore	5,69	0,00	-2,10	Fnac Darty	25,32	+2,21	-24,14	Publicis Groupe SA	75,10	-1,55	+20,20	Universal Music	23,90	+1,42	+14,13
BNP Paribas	66,60	+0,12	+6,67	Fonciere	17,54	+0,68	+24,09	Rexity Ordinaire	111,50	-1,11	-24,25	Valeo	13,53	+0,28	-18,94
Bouygues	34,34	+0,38	+2,39	Gecina	100,40	+0,70	+5,12	Renault	35,61	-0,06	+11,61	Vallourec	13,24	-0,45	+7,96
Bureau Veritas	22,16	-0,09	-10,20	GTT	122,20	+0,95	+22,44	Rubis	22,58	-0,66	-4,41	Vinci Ordinaire	21,87	-0,73	+16,13
Cap Gemini	179,30	+0,79	+14,97	Hermes Inters.	1 841,50	+0,58	+24,37	Safran	160,70	-0,09	+37,44	Vivendi	31,58	-0,63	-9,32
Carrefour	14,54	0,00	+8,00	Icade	33,43	+2,14	-17,00	Saint Gobain	57,00	-0,26	+26,61	Vivisol	100,66	-0,55	+16,00
Carmatex	16,64	-0,03	+7,67	ID Logistics Group	379,59	+0,05	+2,90	Sanofi	85,42	-0,55	-4,52	Wavestone	279,50	-0,53	+20,93
CGG	0,65	+1,12	+7,01	Imerys	26,14	+1,87	-28,07	Institut de Soins Bio	210,50	-0,19	-32,73	Wendel	5,76	-0,41	-1,16
Clarins SE	7,80	-3,58	-72,31	Inter Parfums	45,95	+1,10	-3,23	Schneider Electric	153,30	-1,64	+24,02	Worldline	9,30	+1,09	-45,49
Coface	10,95	-0,91	-8,12	Ipsos	104,10	-2,38	+3,58	Sopra FR	28,43	-0,46	+20,22	Worldline	22,85	0,00	-15,31
Cookie	41,80	+0,91	+19,10	Ipsos	68,06	+0,03	-14,40	Sodi	102,30	-0,39	+33,73	Worldline	13,82	-0,65	-62,17
Credit Agricole	11,40	-0,42	+24,97	JC Decaux SA	17,12	-0,41	-3,59	SEB	5,65	-1,43	-10,21	Kering	0,63	+1,16	+15,28

MATIÈRES PREMIÈRES

PÉTROLE		
Lorient à Londres	+2,49 % à 82,63 $	
GAZ		
Prix du gaz à Londres	1 072,97 $	

DEVISES

TAUX CROISÉS			CHANGES		
Dernier	Veille	Var %	Dernier	Veille	Var %
Dollar-Euro USD	0,9051	0,9233	0,9185	0,9142	-0,47
Euro-CHF	1,0140	1,0410	1,0359	1,0335	-0,23
Royaume-Uni GBP	1,1358	1,1592	1,1412	1,1421	-0,07

MARCHÉ DE L'OR

Nom	Dernier	Var	Nom	Dernier	Var
Lingot de 1 KG	59 010,00	+0,35	Pièce latine 20 F	304,00	0,00
Pièce 20 USD	1 943,00	0,00	Pièce Suisse 20 F	308,00	0,00
Pièce 20 F (Napoléon)	307,00	+0,33	Souverain	435,10	+1,57

Pièce 50 pesos mex. : 2 234,50 +1,57

L'INDÉPENDANT

VOTRE JOURNAL
EST LOCAL
VOTRE CONSEILLER
AUSSI

A votre écoute
du lundi au vendredi
de 8h à 17h et le samedi
de 8h à 12h
04 3000 11 66
N° non surtaxé
Abonnements@lindependant.com

Accédez à votre compte en ligne sur
Lindependant.fr
pour consulter ou régler vos factures, mettre à jour vos coordonnées et vos informations bancaires, lire votre journal numérique*

Créez votre compte !
✔ Munissez-vous de votre numéro d'abonné et de votre adresse mail
✔ Rendez-vous sur le site *profil.lindependant.fr*
✔ Téléchargez l'application **L'Indépendant, Le Journal** pour une lecture optimisée et mobile.

*Réservé aux particuliers abonnés 6 jours ou 7 jours/7

PUBLIEZ VOTRE AVIS
7j/7 et 24h/24*
avis-deces.lindependant.fr
carnet@midilibre.com
Avec le texte de l'avis et vos coordonnées complètes (nom / prénom / adresse / téléphone)
NOTRE ÉQUIPE EST À VOTRE ÉCOUTE
04 3000 8000
du lundi au vendredi de 13 h à 19 h
le week-end de 14 h à 19 h
* Paiement CB sécurisé

AVIS D'OBSÈQUES

PERPIGNAN.

Les membres de SOS Amitié Perpignan Roussillon s'associent à la peine de la famille de

Monsieur Alain CARRÈRE
son vice-président

Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 23 novembre 2023, à 14 heures en l'église Notre Dame de le Réal de Perpignan.

CLAIRA, THUIR, ILLE-SUR-TÊT.

Son épouse, ses enfants et ses petits-enfants, parents et alliés
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Gérard LABÉ

La cérémonie civile aura lieu le jeudi 23 novembre 2023, à 10 h 30, au cimetière de Claira.

MAISON FUNERAIRE SALAMONE
LA SALANQUE
DIGNITE ET RESPECT AU SERVICE DES FAMILLES
Tél. 06.58.47.33.36

CERBÈRE.

Le maire,
le conseil municipal,
le personnel communal
ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Isidore CROS
père de Bruno CROS
ancien employé municipal

Et présentent à la famille leurs plus sincères condoléances.
Un hommage sera rendu le mardi 21 novembre 2023, à 10 h 30, sur le parking du Wagon de Cerbère.

LE SOLER.

Mme le Maire, Armelle REVEL-FOURCADE,
les membres du conseil municipal de la ville du Soler
et le personnel communal,
les membres du conseil d'administration
et le personnel du C.C.A.S
ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Daniel MARTINEZ
beau-père de Stéphane MARCELLI
adjoint au maire de la ville du Soler

La cérémonie civile sera célébrée le mercredi 22 novembre 2023, à 14 h 30, au crématorium de Canet-en-Roussillon.
Et présentent à la famille, leurs plus sincères condoléances.

THUIR.

Rene OLIVE maire de Thuir,
les adjoints et le conseil municipal
vous font part du décès de

Monsieur Guy AUBERT
ancien conseiller municipal
de la Ville de 1995 à 2001
père de Cathy BROUSSY,
agent municipal à la retraite

et présentent à la famille leurs sincères condoléances.
Les obsèques civiles auront lieu le jeudi 23 novembre 2023, à 16 h 30, au crématorium de Perpignan.

THÉZA.

M. Jean-Jacques THIBAUT, le maire
les adjoints, les membres du conseil municipal,
les agents communaux
ont le regret de vous faire part du décès de

Madame Pétra SEGOVIA
née LARRADOR
maman de Pétra SEGOVIA
adjoint technique territorial principal de 1ère classe de la commune

Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 21 novembre 2023, à 9 h 30, en l'église de Lanoux-les-Albères.

PERPIGNAN.

ERRATUM.
Dans l'avis de décès de

Monsieur Antoine RODRIGUEZ

il a été mis : dit Tony.

PFG SERVICES FUNERAIRES
MOULIN A VENT-PERPIGNAN
Tél. 04.68.66.01.01

Annexe 3

ZAC DES ESPASSOLES.

Par délibération en date du 29 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée des Espassoles.

Par délibération en date du 29 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée des Espassoles.
Le projet porte sur l'aménagement du secteur des Espassoles, la requalification de la RD612a en boulevard urbain et sur la réalisation de 28 000m² de surface de plancher à vocation principale d'habitat en 3 tranches prévisionnelles.
Le projet concerne les parcelles cadastrées section : AI 5, AI 6, AI 107, AI 108, AI 109, AI 110, AI 111, AI 112, AI 114, AI 116, AI 117, AI 138, AI 140, AI 141, AI 142, AI 147, AI 150, AI 172, AI 179, AI 180, AI 181, AI 186, AI 245, AI 247, AI 270, AI 272, AI 340, AI 342, AI 344, AI 346, AI 348, AI 350, AI 389, AI 390, AI 393, AI 405, AI 406, AI 407, AI 408.
Conformément aux articles L.122-1, L.123-19 et suivants du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique sera nécessaire et aura pour objet d'assurer l'information du public lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.
Sur la base de l'arrêté municipal n°360/2023, la mise à disposition du dossier auprès du public aura lieu du jeudi 07 décembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024.

ARRÊTÉ N°360/2023 PORTANT ORGANISATION ET OUVERTURE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

DOSSIER DE RÉALISATION

ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

ETUDE DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

AVIS MRAE

MÉMOIRE MRAE

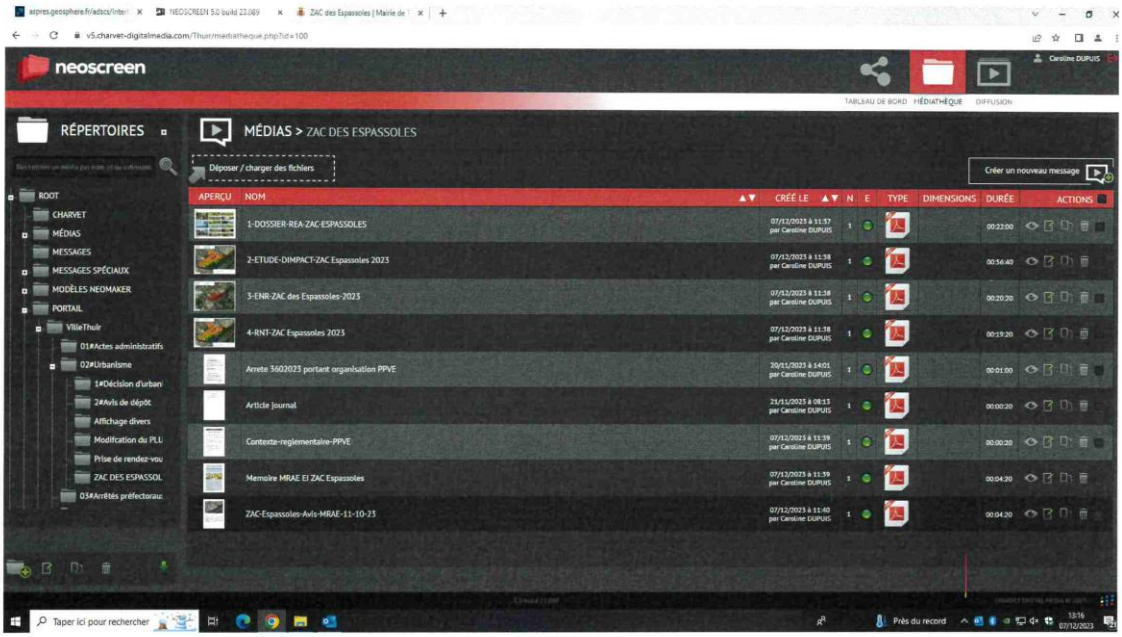
neoscreen
Caroline DUPUIS
TABLEAU DE BORD
MÉDIATHÈQUE
DIFFUSION
RÉPERTOIRES
MÉDIAS > ZAC DES ESPASSOLES
Déposer / charger des fichiers
Créer un nouveau message
ROOT
CHARVET
MÉDIAS
MESSAGES
MESSAGES SPÉCIAUX
MODÈLES NEOMAKER
PORTAIL
VilleThuir
01#Actes administratifs
02#Urbanisme
1#Décision d'urbani
2#Avis de dépôt
Affichage divers
Modifcation du PLU
Prise de rendez-vou
ZAC DES ESPASSOL
03#Arrêtés préfectorau
APERÇU
NOM
CRÉÉ LE
N
E
TYPE
DIMENSIONS
DURÉE
ACTIONS
1-DOSSIER-REA-ZAC-ESPASSOLES
07/12/2023 à 11:37 par Caroline DUPUIS
00:22:00
2-ETUDE-DIMPACT-ZAC Espassoles 2023
07/12/2023 à 11:38 par Caroline DUPUIS
00:56:40
3-ENR-ZAC des Espassoles-2023
07/12/2023 à 11:38 par Caroline DUPUIS
00:20:20
4-RNT-ZAC Espassoles 2023
07/12/2023 à 11:38 par Caroline DUPUIS
00:19:20
Arrete 3602023 portant organisation PPVE
20/11/2023 à 14:01 par Caroline DUPUIS
00:01:00
Article Journal
21/11/2023 à 08:13 par Caroline DUPUIS
00:00:20
Contexte-reglementaire-PPVE
07/12/2023 à 11:39 par Caroline DUPUIS
00:00:20
Memoire MRAE EI ZAC Espassoles
07/12/2023 à 11:39 par Caroline DUPUIS
00:04:20
ZAC-Espassoles-Avis-MRAE-11-10-23
07/12/2023 à 11:40 par Caroline DUPUIS
00:04:20
Taper ici pour rechercher
Près du record
13:16
07/12/2023

Annexe 4

Monsieur Le Maire,

Votre projet d'urbanisation à l'entrée de Thuir ressort des cartons… Mon premier courrier adressé à Monsieur OLIVE Maire, date du 1er septembre 2004, dans lequel je regrettais un tel aménagement digne des années 60 sur ou proche de réserves écologiques remarquables.

Depuis, les évènements climatiques montrent qu'il est impératif de changer nos modes de vie . Respecter la nature et transmettre à nos enfants l'environnement le moins impacté par l'homme, n'est pas la politique du Maire de Thuir, puisque ce projet s'inscrit en totale contradiction avec le principe énoncé ci-dessus..
Nous vivons des périodes de sécheresse chroniques, des périodes de canicules historiques, des épisodes cévenols extremes.. - Le dernier en date : en septembre 2023 un orage de grele s'est abattu sur la ville de Thuir (classée par arreté ministériel en catastrophe naturelle le 27 octobre dernier!) La ville de Thuir qui a eu de nombreuses rues inondées plus de 60 cms d'eau dans différents quartiers, un lac entourait certaines habitations des espassoles…
Dues à une urbanisation galopante, l'artificialisation des sols et l'inefficacité des réseaux pluviaux (sous dimensionnés ou inexistants)

Persister à enlaidir l'entrée de ville avec un projet d'urbanisation à outrance…

Après avoir dédaigné le vestige de l'Art Gothique fondée au XVe siècle sur l'un des 5 chemins royaux de **Thuir, qu'est la Chapelle de La Pietat**, en la flanquant d'une part d' une restauration rapide…. D'autre part par le rond point de l'entrée de ville où passent des centaines de véhicules par jour et enfin, pour auréoler le tout, par une piste de skate park au cout faramineux de 2 millions d'euros agrémentée d'un mur d'expression….. ON CROIT REVER !!!!

Défigurer le patrimoine, ignorer voire mépriser une zone riche en biodiversité qu'est la Znieff de La Prade, mépriser la problématique de l'eau. Nous rappelons que nous sommes en restriction d'eau depuis 2ans (par areté préfectoral) …
Pourquoi continuer à construire alors que les pouvoirs publics ne sont plus capables de fournir de l'eau potable aux résidents actuels ?
Le secteur des Aspres est le plus impacté par le manque d'eau potable d'apres l' ARS. !!!

Voilà la politique menée depuis 40ans par la Municipalité de Thuir.

Gouverner c'est prévoir et non faire engendrer des risques aux administrés

MJ POURSOUBIRE

Direction Urbanisme

De: marijopoursou@club-internet.fr
Envoyé: jeudi 28 décembre 2023 09:39
À: direction.urbanisme@thuir.fr
Objet: Observations ZAC Espassoles
Pièces jointes: ZAC-DECEMBRE-2023.pdf

Importance: Haute

Monsieur le Maire,

Veuillez trouver ci-joint nos observations concernant le projet d'aménagement de la ZAC des Espassoles.

Vous souhaitant bonne réception.

MJ POURSOUBIRE